



Lettre de mise en demeure suite à la perte d'un dossier

Par **adams**, le **12/06/2009** à **22:35**

Bonjour,

J'ai reçu dans ma boîte 2 lettres : La première du trésor public et la seconde d'un cabinet d'huissier . Lors d'une hospitalisation mon dossier a été perdu et la mutuelle n'a jamais rien reçu pour les remboursements .Ils me sont demandés dans ces deux lettres . Celle du trésor public me demande une somme de 375€ et celle du cabinet d'huissiers 208 € . Les tresors public se sont servis sur mon compte et les second veulent venir me chercher mon mobilier ... Tout ça parce que mon dossier a disparu . J'ai réussi à savoir par une secrétaire de l'hopital que mon dossier a été égaré.Acune autre lettre m'ont été envoyés avant celle-ci ce qui fait quand même un choc et ma mutuelle n'a jamais rien reçu non plus . Je veux bien payer la somme demandée mais laquelle choisir sachant que l'hopital m'a encore donné un autre montant (220 €) .

Cordialement